

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00045

EXTENSION DU REMISAGE DU DEPOT DES TRAMWAYS TRANSPOLE - VALIDATION DU PROGRAMME

Le Bureau communautaire a été convoqué le 05 février 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 19 février 2016

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, М. M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. DEGRAIX, Gilles ESTABLE, M. Bernard Jean-Luc M. FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. FRANCOIS. Michel GANDILHON, M. Jean-Claude FLACHAT, Luc M. M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc FAURE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 19 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160104-D20160004510-DE



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

EXTENSION DU REMISAGE DU DEPOT DES TRAMWAYS TRANSPOLE - VALIDATION DU PROGRAMME

1. Préambule

Dans le cadre de l'amélioration de son réseau de tramway, l'agglomération de Saint-Etienne Métropole a engagé l'acquisition de 16 nouvelles rames bidirectionnelles. (Délibération du bureau du 20 Novembre 2014).

Afin de permettre le stockage de ces rames supplémentaires, il convient d'agrandir la capacité de remisage du dépôt Transpôle (implanté sur les communes de Saint-Priest-en-Jarez et Villars) et d'adapter certains équipements de maintenance (délibération du bureau du 08 Octobre 2015).

Pour réaliser cette opération, un maître d'œuvre a été désigné pour la partie relative à l'extension du bâtiment et les infrastructures ferroviaires complémentaires.

Le bureau d'études retenu pour assurer cette mission est le groupement INGEROP/OPTIM-A. La signature du marché a été approuvée par une décision du Président du 12 Octobre 2015.

Le maître d'œuvre ayant rendu un Avant-Projet conforme aux attentes du maître d'ouvrage et aux objectifs de l'opération, il est nécessaire de :

- valider l'Avant-Projet de cette opération
- > arrêter l'allotissement des travaux
- valider la rémunération définitive du Maître d'œuvre désigné

2. Présentation du contexte

Le site concerné par l'opération est situé sur les communes de Villars et de Saint-Priest-en-Jarez.

Le site a fait l'objet lors de sa construction d'une déclaration au titre des ICPE en Préfecture (N°16791) en date du 06/08/1990.

Le site est classé en zone bleu claire du PPRNPI du Furan pour laquelle le règlement de la zone impose certaines prescriptions en termes de construction. Notamment, on retiendra que les occupations nouvelles du sol sont autorisées pour « les travaux, occupations ou utilisations du sol liés aux infrastructures publiques et à leurs annexes à condition de ne pas aggraver les aléas dans les zones urbanisées ».

La présente opération intègre plusieurs éléments de programme qui doivent être combinés afin d'aboutir à une extension du dépôt la plus rationnelle et efficace possible.

Les nouvelles rames de tramway

Ces nouvelles rames sont construites par le constructeur CAF. Il s'agit de rames bidirectionnelles de longueur 33m env. et de largeur 2,15m.

16 rames seront livrées sur site entre mai 2016 et juin 2017.

1. L'agrandissement du remisage

Afin de pouvoir stocker toutes les rames futures (16) et les rames existantes (35) il convient d'agrandir le remisage couvert en prévoyant 3 voies supplémentaires. Chaque voie permettant d'accueillir indifféremment 3 rames longues (33m) ou 4 rames courtes (24m).

2. L'adaptation des équipements d'ateliers

L'arrivée des nouvelles rames nécessite d'adapter certains équipements d'atelier tels que le tour en fosse, la machine à laver, le dispositif des sablières, la cabine de peinture...

3. Les équipements complémentaires d'exploitation

Afin de pouvoir « retourner » les rames bidirectionnelles et limiter l'usure prononcée d'un côté par rapport à l'autre, il convient d'installer sur le dépôt un appareil de voie.

4. L'amélioration de l'assainissement du dépôt

Dans le cadre de cette opération Saint-Etienne Métropole souhaite également sécuriser les rejets d'eaux pluviales du site Transpôle et ce afin de limiter les risques d'impact des rejets pluviaux sur le milieu naturel (ruisseau Le Riotord).

Cette sécurisation est également cohérente avec la démarche de certification environnementale ISO initiée par la STAS sur ce site.

Cette sécurisation comprend :

- un prétraitement des eaux de ruissellement du site notamment parking avant rejet au milieu en mettant en place un ou des séparateurs hydrocarbures sur les antennes d'eaux pluviales (aménagement des conduites envisageable),
- une sécurisation des rejets d'eaux pluviales en cas de pollution accidentelle (déversement, incendie,...) en permettant la rétention des eaux de ruissellement du site.

A noter qu'une partie de ces travaux pourra faire l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB). Une décision sera soumise à la signature du président à cet effet.

3. Nature des travaux envisagés - Avant-Projet

1. L'agrandissement du remisage

L'extension du remisage nécessite :

- d'adapter les peignes ferroviaires d'entrée et de sortie du remisage,
- d'aménager les voies ferrées de stockage des rames,
- de créer une ouverture au niveau du peigne d'entrée du bâtiment de remisage actuel pour desservir l'extension,
- de construire un nouveau bâtiment, contigu au bâtiment existant, pour recevoir ces 3 nouvelles voies,

- de construire un abri de dimensions modestes (L=10m l = 4m) pour recevoir le tramway historique J74 sur une voie annexe, afin d'une part de respecter les observations de l'inspection du travail (pas d'intervention de personnes extérieurs sur le site) et d'autre part de libérer l'espace actuellement occupé par la J74 sur le remisage,
- de déplacer le portail de sortie du remisage actuel pour une utilisation commune avec l'extension.
- de réaménager les voiries le long du remisage et d'adapter les VRD,
- d'adapter la Gestion Technique Centralisée (GTC), la signalisation ferroviaire et la ligne aérienne.

Pour des raisons d'intégration dans le site ces extensions de bâtiments présenteront un traitement architectural le plus proche possible du bâtiment existant. Les documents joints en annexes proposent une présentation graphique des travaux envisagés.

2. L'adaptation des équipements d'ateliers

Les travaux envisagés portent principalement sur:

- la modification du tour en fosse,
- la modification de la cabine de peinture,
- les adaptations des passerelles d'accès en toiture,
- les moyens de levage,
- le dispositif de nettoyage « NettoTram »,
- le dispositif de remplissage des sablières,
- les adaptations de la machine à laver,
- la reprise des zones de remisage et l'adaptation du système Hectronic de relève des kilomètres.

3. Les équipements complémentaires d'exploitation

La communication de retournement (aiguillage) sera installée à la sortie du remisage.

4. L'amélioration de l'assainissement du dépôt

Les travaux comprennent :

- la rénovation des installations existantes de pompage et vidange,
- l'installation de 2 séparateurs d'hydrocarbures,
- l'installation de dispositifs de sécurisation.

4. Planning

Le dépôt actuel permet de stocker 5 nouvelles rames sans adaptation des infrastructures. A partir de la 6^{ème} l'extension du remisage devra avoir été réalisée.

L'arrivée sur site pour essais de la 1^{ère} nouvelle rame CAF est prévue début Mai 2016. L'arrivée de la rame N°6 est prévue pour Février 2017.

Certains travaux nécessitant une interruption de l'exploitation à partir du dépôt (pose communication et peigne de sortie) seront programmés à l'été 2016.

Le planning prévisionnel envisagé pour l'opération est le suivant :

- Dépôt Permis : février 2016
- Consultation relative aux marchés de Travaux : mars juin 2016
- Obtention Permis : mai 2016

- Réalisation des Travaux : juillet 2016 à février 2017
- Mise en service de l'extension : mars 2017

5. Coût prévisionnel des travaux et allotissement

Le coût global de l'opération d'extension du remisage est fixé à 4,6 M€ HT :

- Extension du bâtiments et VRD associés...... 1 350 000€ HT,
- Adaptation des équipements 1 110 000€ HT,

Le coût prévisionnel définitif des travaux associé au marché de MOE au stade de l'Avant-Projet est fixé à 2,8 M€ HT.

Le coût des autres travaux pilotés directement par SEM avec l'assistance de la STAS est de 1,6 M€ HT.

L'allotissement proposé pour le lancement des procédures de consultation est le suivant :

Objet	Caractéristiques	Estimation (€ HT)	Procédure	Critères de jugement
	TRAVAU	X (2 632 000 €HT)		
LOT 1 Travaux préparatoires (suivi par MOE)	Travaux de dépose des portails existant et de création de supports provisoires de ligne aérienne	195 000	MAPA (Art 145 CMP)	
LOT 2 Travaux de voie ferrée (suivi par MOE)	Travaux de pose des appareils de voie et de création de 3 voies de 150ml env.	615 000	Négociée avec mise en concurrence (Art 144-I-1° CMP)	Prix : Pondéré à 60% Valeur technique : pondérée à 40%
Construction bâtiments (suivi par MOE)	Travaux de construction d'un bâtiment en charpente métallique d'environ 1 700m²	1 340 000	Négociée avec mise en concurrence (Art 144-I-1° CMP)	
	LOT 3 : terrassement- GC	440 000		
	LOT 4 : construction métallique - bardage	810 000		
	LOT 5 : électricité	90 000		
LOT 6 Adaptation Cabine de peinture (suivi par MOE)	Travaux d'allongement de la cabine de peinture des tramways	220 000	Négociée avec mise en concurrence (Art 144-I-1° CMP)	
LOT 7 Sécurisation des accès en passerelle (suivi par MOE)	Travaux d'adaptation des passerelles de travail	22 000	MAPA (Art 145 CMP)	
LOT 8 Amélioration de l'assainissement	Travaux de mise en œuvre de 2 dispositifs de	240 000	MAPA (Art 145 CMP)	

¹ Il faut noter que cet investissement bénéficiera d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant d'environ 80k€ HT.

	séparateurs d'hydrocarbures et réseaux associés			
	FOURNIT	JRES (740 000 €HT)		
LOT 1 Fourniture Table élévatrice (suivi par MOE)	Fourniture d'une nouvelle table élévatrice pour les bogies	70 000	MAPA (Art 145 CMP)	Prix : Pondéré à 60% Valeur technique : pondérée à 40%
LOT 2 Fourniture et Installation de sablières (suivi par MOE)	Mise en œuvre d'une nouvelle installation de sablières	320 000	Négociée avec mise en concurrence (Art 144-I-1° CMP)	
LOT 3 Fourniture de Colonnes élévatrices	Fourniture de 2 x 12 colonnes de levage	200 000	Négociée avec mise en concurrence (Art 144-I-1° CMP)	
LOT 4 Fourniture et installation Machine à laver	Prestation de mise en œuvre d'une nouvelle machine à laver les tramways	150 000	Négociée avec mise en concurrence (Art 144-I-1° CMP)	

Pour des raisons de délais les marchés suivants ont fait l'objet de procédures de consultation préalables :

- un marché pour la fourniture des peignes d'accès au remisage (notifié VOSSLOH KIHN).
- un marché de fourniture de la communication du dépôt (consultation en cours).

De même les prestations ci-dessous feront l'objet de commandes dans le cadre de marchés déjà attribués par SEM :

- une commande sur le marché de ROIRET pour l'adaptation de la Gestion Technique Centralisée,
- des commandes au BPU de la Délégation de Service Public de SEM pour les travaux de lignes aériennes.

Les marchés suivants n'étant pas suffisamment définis à ce stade du projet feront l'objet de procédures distinctes ultérieures:

- un marché en procédure négociée sans mise en concurrence avec TALGO pour l'adaptation du tour en fosse,
- un marché en procédure négociée sans mise en concurrence avec HECTRONIC pour le poste de relève km.

Cet allotissement relativement détaillé permet à la fois de respecter les spécificités propres au système tramway et de garantir l'accès à la commande publique de toutes les entreprises tout en répondant à l'objectif d'optimisation économique.

6. Rémunération définitive du maître d'œuvre (INGEROP/OPTIM-A)

Le coût d'objectif définitif associé au marché de MOE est fixé à 2,8 M€ HT suite aux études d'Avant-Projet.

L'évolution par rapport au coût d'objectif initialement fixé (2,5M€ HT) est de + 300K€ HT soit +12%. Cette augmentation de budget est la conséquence des modifications de programme suivantes :

Rencontre de terrains de mauvaise qualité nécessitant des fondations profondes

50 K€ HT

Franchissement Riotord canalisé

10 K€ HT

Contraintes sécurité en cas d'incendie	10 k€ HT
Création d'un bâtiment spécifique pour la rame historique J74 (demande inspection du travail)	100 K€ HT
Mise en conformité et traitement obsolescence cabine de peinture	70 K€ HT
Réduction de la durée d'interruption du trafic Tramway	60 K€ HT

TOTAL 300 k€ HT

En application du marché n°2015 DTM 187 conclu avec le groupement INGEROP/OPTIM-A et après négociation, la rémunération du Maître d'œuvre est réévaluée de 196 000 € HT à 210 000 € HT (+7,1%) soit un taux de rémunération de 7,5 %.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- valide l'Avant-Projet associé à cette opération,
- arrête le budget alloué à cette opération à un montant de 4,6 M€ HT,
- <u>arrête l'allotissement des marchés de travaux et de fournitures tel que défini au</u> §6,
- valide le coût prévisionnel définitif des travaux confiés au MOE à 2,8 M€ HT,
- <u>valide la rémunération définitive du groupement de Maîtrise d'œuvre INGEROP/OPTIM-A fixée à 210 000 € HT,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer</u> <u>l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2015 DTM 187,</u>
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les marchés précités qui seront attribués à l'issue des procédures de consultation sur la base des critères de jugement susmentionnés,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer</u> tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU